



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Combattre les dangers du véganisme et de l'antispécisme

Question écrite n° 10196

Texte de la question

M. Louis Aliot attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur les agissements et les dangers posés par les « vegans » et l'idéologie antispéciste. Le monde de l'antispécisme forme une nébuleuse mal connue d'individus radicalisés, sortes de néo-cathares pour lesquels l'homme est un assassin de masse, l'insémination artificielle un viol, et qui entendent interdire purement et simplement la consommation de viande animale, parfois même du poisson, des fruits de mer et des produits laitiers. Leur doctrine est le « véganisme », ou autrement dit le « végétalisme intégral », un mode vie consistant à ne consommer strictement aucun produit issu des animaux ou de l'exploitation des animaux. Pour certains d'entre eux, la vie d'une fourmi est équivalente à tous points de vue à celle d'un être humain, et la loi devrait accorder à toutes les créatures vivantes les mêmes droits qu'aux hommes. Voilà qui rappelle les procès d'animaux du Moyen-Âge. Théorisée dans les années 1970 par l'Australien Peter Singer, l'antispécisme est la suite de la lutte contre les « discriminations », cette-fois ci appliquée au domaine du vivant tout entier. Évidemment, il s'agit d'une idéologie nihiliste, contenant en elle des ferments totalitaires et liberticides importants. Il ne faut donc pas s'étonner de découvrir que certains « vegans » tombent dans l'action terroriste ou para-terroriste pour imposer leur mode de vie à la population par la peur. Plusieurs boucheries et charcuteries ont été les cibles d'attaques de « vegans », notamment lors des casses causées par les différents *black blocs* formés en marge des dernières manifestations. Des devantures de boucheries ont été recouvertes d'inscriptions semblables à celles qu'on pouvait trouver sur les magasins appartenant aux juifs allemands lors de la Nuit de Cristal, visant à effrayer les artisans pour qu'ils cessent leurs activités professionnelles.. Dans les Hauts-de-France, sept boucheries ont été ainsi aspergées de faux sang en avril, une boucherie et une poissonnerie ont été vandalisées, leurs vitrines brisées et les façades taguées de l'inscription « stop au spécisme ». On se souvient aussi de cette militante « vegan » qui s'était réjouie de la mort d'un boucher lors de l'attentat islamiste de Trèbes. Dernièrement, le journaliste sportif Frédéric Hermel a été harcelé pour avoir posé avec une côte de bœuf sur Twitter. Les bouchers-charcutiers reçoivent en outre de multiples missives, lettres anonymes et autres mails les menaçant de mort ou de leur faire vivre l'enfer. Harcelés, ils réclament aujourd'hui d'être protégés par la police et ont adressé une lettre ouverte au ministère de l'intérieur, par la voix du président de la Confédération française de la boucherie, boucherie-charcuterie, traiteurs (CFBCT), Jean-François Guihard : « Les 18 000 artisans bouchers-charcutiers s'inquiètent des conséquences de la surmédiatisation du mode de vie vegan (...) Une partie de la population (veut) imposer à l'immense majorité son mode de vie pour ne pas dire son idéologie ». Connaît-on les réseaux et les groupuscules qui abritent ces individus violents ? Doit-on laisser la « mode végane » avoir pignon sur rue et séduire la jeunesse ? On le constate, les « végans » occupent de plus en plus l'espace médiatique. Il lui demande enfin si des « végans » prêts à passer à l'acte sont surveillés par les services de renseignements.

Texte de la réponse

Les premiers signes d'activité des mouvements radicaux de défense des animaux sont apparus en France dans les années 1980, pour rester épisodiques dans les années 1990. Le développement de cet activisme date des années 2000, avec l'augmentation du nombre d'actes de sabotage et de dégradations. Plusieurs structures

internationales prônant un mode de vie « végétarien » ont des relais en France ou inspirent certains de ces mouvements. Depuis plusieurs mois, l'activisme de ces groupuscules s'est de nouveau intensifié. Des associations et collectifs « animalistes » ont été à l'origine d'atteintes de diverse nature, et parfois d'actions radicales, à l'encontre d'établissements professionnels de la filière de la viande (abattoirs, élevages, boucheries, etc.). Ces actions, souvent à visée essentiellement « médiatique », sont inadmissibles dès lors qu'elles sortent du cadre de la libre expression des pensées et des opinions. Elles constituent légitimement une préoccupation pour les professionnels de la filière de la viande. Le président de la confédération française de la boucherie, boucherie-charcuterie, traiteurs (CFBCT) a ainsi récemment été reçu au ministère de l'intérieur. Les services de police sont naturellement mobilisés pour mettre fin aux troubles à l'ordre public que peuvent provoquer les membres de ces mouvements et pour réprimer les infractions qu'ils commettent. Les services du renseignement territorial sont particulièrement vigilants face aux agissements de la frange la plus radicale de ces mouvements et groupuscules. A la suite des récentes actions visant des commerces à Lille, deux militants « antispécistes » ont ainsi pu être interpellés par les forces de l'ordre pour des faits de dégradations. Il convient également de rappeler qu'une militante « végétarienne » qui avait publié un message injurieux à l'égard du commerçant assassiné lors de l'attaque terroriste dans un supermarché de Trèbes en mars dernier a été condamnée pour apologie du terrorisme. Les forces de l'ordre sont aux côtés des professionnels pour faire respecter la loi.

Données clés

Auteur : [M. Louis Aliot](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (2^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10196

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 juillet 2018](#), page 5699

Réponse publiée au JO le : [28 août 2018](#), page 7650